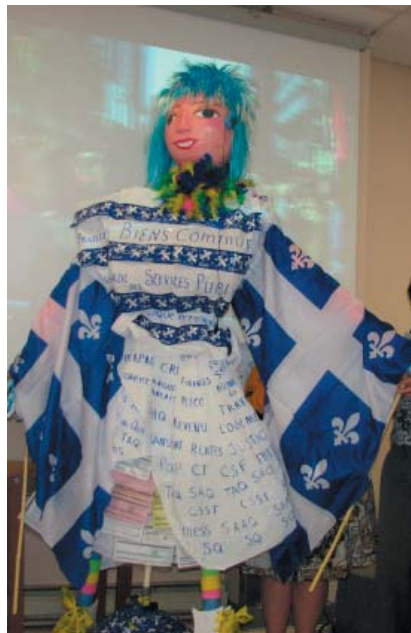


DEUXIÈME JOURNÉE DU CONSEIL SYNDICAL

Le Conseil syndical s'est poursuivi le vendredi 18 juin à Québec. L'instance a débuté par la présentation de la marionnette qui représentera le Syndicat le 17 octobre prochain à Rimouski. Dans le cadre de la Marche mondiale des femmes, toutes les organisations du mouvement des femmes québécois s'y sont donné rendez-vous. Cette marionnette emblématique de plus de six pieds est l'œuvre des membres du Comité national des femmes (CNF).

Drapée du Fleur de lysée, celle-ci porte une robe confectionnée à partir des formulaires des différents ministères et organismes. De plus, toutes les accréditations du Syndicat y sont représentées, tout comme les revendications de la marche. Le groupe de tam-tams



■ L'instance a débuté par la présentation de la marionnette qui représentera le Syndicat le 17 octobre prochain à Rimouski. Cette marionnette emblématique de plus de six pieds est l'œuvre des membres du Comité national des femmes (CNF).

du SFPQ accompagnait la marionnette et les militantes syndicales qui prendront part à cette marche. Finalement le CNF a lancé un concours pour trouver un nom à cette marionnette. Envoyez vos suggestions à comite.femmes@sfpq.qc.ca

CONSULTATION SUR L'ASSURANCE COLLECTIVE

Par ailleurs, Lucie Grandmont, vice-présidente aux avantages sociaux, et Michel Beaulieu, actuaire pour le SFPQ, ont présenté les résultats de la consultation sur le régime d'assurance collective. Cette consultation, qui s'est tenue du 8 mars au 8 avril dernier, avait pour objectif de recueillir les attentes des membres du Syndicat et de faciliter la prise de décision lors du renouvellement des assurances prévu en novembre 2010.

Au total, un peu plus de 30 000 membres étaient ciblés par ce sondage. Finalement, la firme externe responsable de la consultation, REP solution, a recueilli 2822 questionnaires, ce qui correspond à la moyenne du taux de réponses pour une consultation de ce type.

En ce qui concerne les résultats, on n'a pas décelé de signe significatif de volonté de changement pour les paramètres des régimes actuels. De plus, ce sondage a révélé que 50,6 % des membres participants ignoraient de quel ordre était la contribution de l'employeur au régime d'assurance médicament. Cet élément est important pour expliquer la différence des taux de prime du présent contrat comparativement à celui des employés pour lesquels l'employeur est plus généreux.

Quant à la partie sur les couvertures, les suggestions et les commentaires sont nombreux



■ Michel Beaulieu, actuaire pour le SFPQ et Lucie Grandmont, vice-présidente aux avantages sociaux

et varient entre le retrait et l'ajout de certaines protections, sans toutefois dégager de grande tendance. On a aussi constaté que la majorité des commentaires recueillis dénote un manque de compréhension du régime et de son fonctionnement. Plusieurs membres ne font pas le lien entre le montant des primes et celui des prestations versées, ce qui est l'essence même d'un régime collectif d'assurance.

« À cet égard, le Service des avantages sociaux mettra sur pied une formation à l'automne qui sera destinée aux responsables locaux des avantages sociaux », a expliqué Lucie Grandmont. Après discussions, le Conseil syndical a recommandé que les soins dentaires deviennent une option à la carte. Cette recommandation sera soumise au Comité des assurances dans le cadre de la négociation du renouvellement du contrat.

Le rapport de cette consultation sera sous peu sur le site Internet du SFPQ. De plus, il fera également l'objet d'un article dans le *Journal SFPQ* de septembre 2010.

HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE

De surcroît, le Conseil syndical a adopté une nouvelle procédure en cas de harcèlement psychologique. Celle-ci fera d'ailleurs l'objet d'un article dans le *Journal SFPQ* de septembre.